



ASSOCIATION FRANCOPHONE DES GLYCOGENOSES

Groupe d'entraide

1 / 3

Appel à Projet 2020 de l'Association Francophone des Glycogénoses

L'Association Francophone des Glycogénoses (A.F.G.) lance en 2020 un appel à projet pour soutenir la recherche préclinique et clinique, les sciences humaines et sociales, ainsi que les « jeunes espoirs » sur un sujet ayant trait aux glycogénoses.

L'association financera un ou plusieurs projets en lien avec les glycogénoses qui pourront être des types suivants :

- Projet de recherche préclinique ou clinique (dans sa globalité, aide au démarrage ou au maintien de projet en cours) d'une durée d'une ou plusieurs années (3 années maximum) pour un montant maximal de 50 K€
- Bourse « jeunes espoirs » pour un stage de 6 mois de Master 2 ou une année de recherche d'un étudiant en médecine pour un montant maximal de 25 K€
- Projet de Sciences Humaines et Sociales (SHS) pour un montant maximal de 25 K€

1. Règles d'éligibilité des projets

Pour être éligible, les projets candidats devront respecter les règles suivantes :

- Un demandeur ne peut déposer qu'un seul projet en tant que coordinateur ;
- Une même équipe de recherche peut déposer plusieurs demandes portées par des coordinateurs différents
- Dans le cadre de cet appel à projet, seuls des projets menés par des équipes de recherche françaises pourront être financés ;
- Les collaborations et les co-financements sont autorisés ;
- Les demandes de financement pour couvrir des frais de gestion des structures récipiendaires et/ou gestionnaires de la subvention ne seront pas retenues ;
Nota : La subvention allouée pourra couvrir des frais de personnel (par exemple, rémunération de stage de Master), ainsi que l'achat de petits équipements
- Le respect des dates et heures limites d'envoi (voir ci-dessous) est impératif, les dossiers parvenus hors délais ne seront pas examinés ;
- Les projets hors sujet ne seront pas évalués. Le porteur du projet en sera informé par l'association ;
- Un projet de recherche ayant fait ou devant faire l'objet d'une autorisation de l'Agence de la biomédecine (dans le cadre de la recherche sur les cellules souches embryonnaires ou l'embryon humain, ou des techniques d'amélioration des procédés d'AMP) ne pourra pas être éligible.



ASSOCIATION FRANCOPHONE DES GLYCOGENOSES

Groupe d'entraide

2 / 3

2. Constitution et dépôt d'un dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose d'une fiche projet. Cette fiche peut être téléchargée à partir du site www.glycogenoses.org ou demandée par courriel au secrétariat de l'AFG (secretariat@glycogenoses.org) :

- La fiche projet :
 - Présentation du coordinateur du projet
 - Description et justification du budget qui sera demandé et du contexte dans lequel sera réalisé le projet (institution, équipe, co-financeurs...)
 - Présentation synthétique du projet en Français et en Anglais en 3 pages maximum, décrivant le but et l'intérêt de l'étude, les approches expérimentales qui seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif
 - Résumé du projet destiné au grand public (15 lignes maximum, en français) et 5 mots-clés

Le dossier complet est à renvoyer par e-mail à l'adresse suivante : secretariat@glycogenoses.org au plus tard pour le 31 Juillet 2020.

Les règles suivantes sont à respecter pour le dépôt du dossier de candidature :

- La fiche projet doit être signée par le demandeur et visée par le représentant légal.
- La taille totale du courriel, incluant ses pièces jointes en format .PDF, doit être strictement inférieure à 10 Mo (l'utilisation d'un système type Wetransfer pour des pièces jointes lourdes peut être envisagée)
- Un seul courriel par candidature (les pièces jointes ne peuvent être envoyées en plusieurs fois).
- Tout courriel contenant un virus informatique sera refusé.

Un accusé de réception sera envoyé par courriel au plus tard deux jours ouvrés suivant la réception du courriel de dépôt. Il est donc conseillé d'envoyer les dossiers au minimum 48 heures avant la date limite afin de pouvoir parer à d'éventuels problèmes de transmission.

3. Résultats de l'appel à projet

L'A.F.G. communiquera par courriel les résultats de l'appel à projet à tous les soumissionnaires fin Septembre 2020.

4. Conditions d'exécution du projet

Le ou les projets retenus se dérouleront selon les conditions suivantes :

- Une convention sera établie entre l'A.F.G. et le représentant légal de l'équipe en charge du projet ;
- A l'issue du projet, le coordinateur du projet devra transmettre à l'A.F.G. et à son conseil scientifique un bilan financier et un rapport scientifique ;
- Un ou des rapports d'activité (scientifique et financier) seront à transmettre à l'A.F.G. au cours du projet. Le nombre de rapports sera défini en fonction de la durée du projet ;



ASSOCIATION FRANCOPHONE DES GLYCOGENOSES

Groupe d'entraide

3 / 3

- Une restitution didactique sera à transmettre aux adhérents de l'A.F.G. sous la forme d'un article et/ou sous la forme d'une présentation au cours du week-end annuel familial de l'Association ;
- Pour les projets pluriannuels, la subvention sera versée annuellement au prorata de la durée du projet